



Confrontation, transcription incomplète

Par **jean009**, le **07/10/2011** à **13:51**

Bonjour,
Suite a une affaire de "**violence volontaire**" dont je suis la victime, j'ai reçu une convocation pour "**confrontation**" avec mon agresseur .
Lors de cette confrontation, l'agresseur a reconnu en partie les faits, **mais a menti volontairement sur les circonstances de cette agression**, déformant la vérité afin d'amoindrir sa responsabilité, et parfois même en calomniant sur ma personne.
L'agent de police en charge de cette confrontation, a retranscrit scrupuleusement **toutes** les déclarations de l'agresseur. Mais n'a retranscrit mes déclaration **qu'en partie**.
J'estime que les parties qui n'ont pas été noter sont importantes, car elles peuvent prouver la mauvaise foie de mon agresseur. **Les fait que j'ai évoquer pouvant être vérifier**.
- Est-il normal que certaines de mes déclaration (*les plus importantes celons moi*) n'ai pas été retranscrit?
- Quel sont mes recours si ce n'est pas normal.
merci à tous.
Cordialement.